

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 8  
VOTANTS : 11  
POUR : 9  
ABSTENTION : 2  
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 5 février 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Bruno AVEQUE, Valérie MARTINET à Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Délibération n° 02-090224-04 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Ruralité**

Dans le cadre de ses différentes politiques publiques, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes propose plusieurs dispositifs de soutien des communes visant notamment l'accompagnement des projets d'aménagement du territoire.

Le règlement des aides de la Région évoque ainsi notamment des aides de la Région pour "l'aménagement des espaces public : parcs publics, aménagements paysagers, aires de jeux..." ainsi que la réalisation des "équipements sportifs".

Les travaux d'aménagement de l'Espace Nature et Loisirs du Collet se poursuivent en 2024 avec la construction d'un skate park et la réalisation d'aménagements paysagers aux abords de ce nouvel équipement et du pumptrack.

Ces travaux, estimés à 203 794.50 € HT, répondent aux critères de subventionnement par la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Ruralité.

Il est donc proposé au Conseil municipal de confirmer la réalisation de ces travaux et de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à 9 voix pour et 2 abstentions (Bruno AVEQUE et Brigitte ARNAUD),

- Décide de confirmer la réalisation des travaux d'aménagement 2024 de l'Espace Nature et Loisirs du Collet (création d'un skate park et aménagements paysagers) pour un montant de 203 794.50 € HT ;
- Décide de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Ruralité pour un montant de 81 000 € ;
- Valide le plan de financement joint à la présente délibération ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

